Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

# APPEL DE CANDIDATURES

# COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

## 1 poste à pourvoir

Hygiéniste dentaire ayant obtenu un permis de l'Ordre à la suite d'un processus de reconnaissance de l'équivalence des diplômes ou de la formation

**Le mandat du comité :**

Le comité de révision des équivalences a pour mandat de donner des avis sur les décisions prises par le comité d'admission au regard du dossier de personnes ayant demandé la reconnaissance de l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation dans le but d'obtenir un permis d'exercice de la part de l'Ordre, et ce, lorsqu'une candidate ou un candidat insatisfait en demande la révision.

**La composition du comité :**

- Trois (3) membres détenant une compétence en matière d'évaluation de la compétence ou des qualifications professionnelles (p. ex. : expérience en enseignement collégial ou universitaire, participation antérieure à un comité de l'Ordre)
- Deux (2) membres ayant obtenu un permis de l'Ordre à la suite d'un processus de reconnaissance de l'équivalence des diplômes et de la formation **(1 poste à pourvoir)**

**La durée du mandat :**

- Le mandat est d'une durée de 3 ans et peut être renouvelé.

**La fréquence, le format et la durée des séances :**

- Les séances se tiennent au besoin et leur fréquence varie (à titre indicatif, 4 séances ont été tenues au cours de la dernière année)
- Une rencontre annuelle a lieu pour faire le bilan des activités du comité et assurer la formation de ses membres
- La durée des séances est variable, approximativement de 1 h à 2.5 h
- Les séances se déroulent de **manière virtuelle** (en ligne) ;
- Occasionnellement, participation aux formations requises pour les membres du comité en vertu du *Code des professions*

**La rémunération et le remboursement des dépenses :**

- Les membres du comité recevront un jeton de présence et se verront rembourser les dépenses liées à leur participation au comité selon la *Politique sur la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil d'administration et de la présidente ou du président*

**Les critères de recrutement :**

- Être membre en règle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;
- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience en hygiène dentaire ;
- Avoir obtenu un permis de l'Ordre à la suite d'un processus de reconnaissance de l'équivalence des diplômes ou de la formation *(une compétence en matière d'évaluation de la compétence ou des qualifications professionnelles sera considérée comme un atout supplémentaire*).

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de la *Politique de fonctionnement des comités* pour obtenir l'information détaillée sur la participation à ce comité.

**Les dossiers de candidatures (curriculum vitae et lettre de présentation) doivent être transmis par la poste ou par courriel à :**

**Candidature – Comité de révision des équivalences**
A/S: Me Alexandra-Christina Sirois
Conseillère juridique et secrétaire adjointe
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
700-606, rue Cathcart Montréal (Québec) H3A 1K9
**asirois@ohdq.com**

**La date limite pour soumettre une candidature est le vendredi 17 avril 2026, à midi.**

L'Ordre pourrait procéder à des entrevues de sélection pour choisir la personne candidate à recommander au Conseil d'administration pour la nomination sur ce comité.

La nomination des membres du comité est planifiée pour la séance du Conseil d'administration du 15 mai 2026.